

LOIRE EN RHONE-ALPES



DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er FEVRIER 2024

Compte-rendu affiché le : 2 février 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal: 25

janvier 2024

N° 24-01-09

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

<u>OBJET :</u> Règlement de la foire

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELIMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Geneviève NIGAY à Gérard ALLANCHE – Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET - Céline BENNICI à Philippe DENIS.

Membre absent: 0.

Mis en ligne, le
- 8 FEV. 2024

MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

0 7 FEV. 2024

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fox. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmi

Vairie de Saint-Galmier

OBJET DE LA DELIBERATION:

REGLEMENT DE LA FOIRE

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que depuis le 1er juillet 2023, la mairie a repris en gestion directe le marché hebdomadaire du lundi matin, la fête patronale et la foire de la Sainte-Catherine.

Pour cette dernière, il convient d'acter un règlement. Le projet est joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

• APPROUVE le règlement de la foire tel qu'annexé à la présente,

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 05 février 2024.

LE MAIRE Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE Gérard ALLANCHE

OE ST. GP

Mis en ligne, le
- 8 FEV. 2024
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

0 7 FEV. 2024

Mairie de Saint-Galmier